

Février 2026

Roche

Infos



Bulletin Municipal

Mot du Maire



Roccoises et Rochois bonjour,

Le moment est venu de réfléchir ensemble à l'avenir de notre Commune pour les six années à venir.

Le journal communal restera, comme toujours, un outil d'information et ne sera pas utilisé à des fins de propagande.

Je demeure à votre écoute et vous adresse mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ce mandat.

*Le Maire,
Jacques KRIEGER*

Dates à retenir

- Vendredi 6 février : **Ludothèque**, salle Lumière de 9h à 12h
- Jeudi 26 février : **Conseil Municipal**, à la Mairie à 19h
- du samedi 7 au dimanche 22 février : **vacances scolaires**

Inscriptions sur listes électorales :

- mercredi 4 février : date limite des inscriptions en ligne
- vendredi 6 février : date limite des inscriptions papier en mairie



Conseil Municipal du 15 janvier 2026

Vente des anciennes chaises de la Salle Lumière

Suite au remplacement des chaises de la Salle Lumière, quelques personnes ont émis la volonté d'acheter à la Commune plusieurs unités de l'ancien mobilier qui est stocké à l'atelier municipal.

Compte-tenu des besoins de la collectivité, l'Assemblée communale décide unanimement de mettre à la vente une quantité maximale de 75 chaises au montant de 5 € l'unité.

Recrutement d'un vacataire

Il est décidé (16 voix pour et 1 abstention) d'ouvrir un poste de vacataire afin que l'agent en charge de l'agence postale de Rigney soit en mesure de remplacer l'agent de Roche-lez-Beaupré lors de ses congés ou lors de ses éventuelles autres absences.

Convention de cession de matériel informatique à l'Association Saint-Vit Informatique

Il est décidé (16 voix pour et 1 abstention) de signer une convention avec l'Association Saint-Vit Informatique afin que cette dernière soit en mesure de collecter gratuitement le matériel informatique usagé de la Commune (mairie et écoles).

Cette association se charge de récupérer du matériel informatique obsolète pour le faire reconditionner par des salariés en réinsertion professionnelle et de vendre ensuite les articles à nouveau fonctionnels dans ses magasins de Saint-Vit et Besançon.

Questions et informations diverses

- Travaux de la rue de Beaupré : la réfection des trottoirs et de la voirie débutera la semaine prochaine ; de nouvelles modifications de circulation en découleront. La réception du chantier est prévue pour fin mars.
- Six candélabres ont récemment été remis à l'extérieur du dojo du SIVU.
- Des caméras ont été installées aux feux tricolores. A ce jour, aucune affiche n'informe la présence de vidéosurveillance ; elles seront prochainement installées aux quatre entrées de la Commune.



Elections : inscription

www.elections.interieur.gouv.fr

En quelques clics, retrouvez vos principales démarches et informations relatives aux élections :

- "Je vérifie ma situation électorale"
- "Je m'inscris sur les listes électorales"
- "Je donne ma procuration"

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires.

Vous pouvez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales via le site www.elections.interieur.gouv.fr.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez effectuer cette démarche :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus pour une inscription en ligne via le site service-public.gouv.fr.

- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus pour une inscription en mairie en fournissant un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription dûment rempli.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote ce qui implique de posséder la nationalité française, d'être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour et de jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attaché avec la commune au titre de son domicile principal, sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.



Elections : procuration

Ma procuration 100% dématérialisée avec France Identité

Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée : cela nécessite l'application "France Identité" sur votre smartphone + la Carte Nationale d'Identité nouveau format + un déplacement en mairie ou Maison France Service habilitée.

Pourquoi opter pour une procuration électronique ?

- Gain de temps : plus besoin de se rendre en personne en mairie et à la gendarmerie.
- Simplicité : une démarche intuitive accessible depuis chez soi.
- Sécurité : une authentification renforcée via France Identité.

Que vous soyez en déplacement, malade ou simplement occupé, cette solution vous permet d'exercer votre droit de vote sans contrainte.

**Vous ne pouvez pas
vous déplacer ?**



Les 4 étapes pour faire une procuration en ligne :

1. Récupérez auprès de votre mandataire :

Son numéro d'électeur et sa date de naissance ou toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.

2. Effectuez votre demande de procuration en ligne :

En vous identifiant avec France Connect sur le site officiel maprocuration.gouv.fr.

3. Authentifiez-vous avec France Identité :

Cette démarche est accessible uniquement pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.

4. Recevez votre confirmation par email

Une fois votre demande validée par votre commune ou après votre vote, vous recevrez un email de confirmation de « Maprocuration ». Conservez cet email comme preuve de votre procuration.

Le dépôt de votre procuration à la gendarmerie ou à la police reste tout à fait possible.

Dans ce cas, vous devez faire votre procuration le plus tôt possible, à cause des délais d'acheminement et de traitement de celle-ci.

En effet, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas votre procuration à temps ou si elle n'a pas le temps nécessaire pour la prendre en compte.

Service National - Ma JDC

**Bientôt 16 ans ?
Pensez au recensement : c'est une obligation légale !**



Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

Pour quoi ?

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous directement en mairie muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille ou en ligne sur www.service-public.fr

Plus d'informations :

- Instagram : [@armees.jeunesse](https://www.instagram.com/@armees.jeunesse)
- Linkedin : Direction du service national et de la jeunesse
- X : [@DSNJeunesse](https://twitter.com/DSNJeunesse)
- YouTube : [@SGArmees](https://www.youtube.com/@SGArmees)
- Mail : csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
- Tel : 09.70.84.51.51

La JDC, qu'est-ce que c'est ?

Une journée, obligatoire pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui permet de rappeler à chacun que notre liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de découvrir l'univers militaire et ses multiples métiers.

Après la suspension du service national obligatoire en 1997, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) a été instaurée, devenant en 2011 la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), obligatoire pour tous les jeunes Françaises et Français âgés de 16 à 25 ans. Aujourd'hui, la JDC se transforme. Plus ludique, plus dynamique et plus immersive, elle propose une véritable expérience Défense où le jeune n'est plus spectateur de sa journée, mais acteur.

La JDC : 7 heures / 7 temps forts

- 1. Cérémonie des couleurs
- 2. Tir sportif laser
- 3. Tests et démarches administratives
- 4. Jeu de rôle STRAT&J
- 5. Repas en ration militaire
- 6. Forums des métiers et immersion dans la réalité virtuelle
- 7. Au revoir républicain



Service National Volontaire

Le service national est un engagement militaire, volontaire et sélectif, au service de la Nation. Ouvert aux Françaises et Français de 18 à 25 ans, il permet de servir pendant dix mois au sein des armées, dans des missions concrètes et utiles à la défense nationale.

1. Où et comment candidater au service national ?

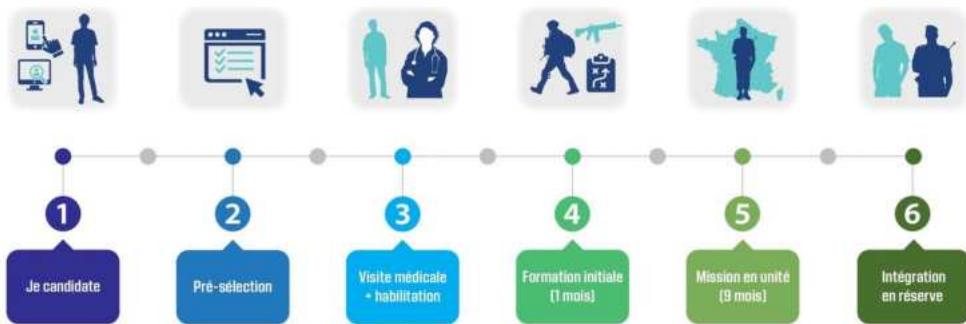
Plusieurs voies sont possibles pour déposer votre candidature :

- en ligne directement auprès des armées : www.defense.gouv.fr/nous-rejoindre/service-national
- auprès d'un Centre d'information et de recrutement des forces armées (cirfa) près de chez vous, via un numéro dédié (09 70 84 51 51 numéro d'appel non surtaxé)
- à la suite des informations transmises lors de la journée défense et citoyenneté rebaptisée journée de mobilisation.

2. Le service national en bref

- Durée du service : 10 mois, dont un mois de formation militaire initiale.
- Public concerné : 18 - 25 ans, sur la base du volontariat.
- Statut : service militaire, mixte, volontaire et sélectif
- Territoires d'affectation : missions uniquement sur le territoire national
- Avantages matériels :
 - *solde d'au moins 800 € brut par mois (hors primes éventuelles) ;
 - *carte SNCF « militaire » avec 75 % de réduction sur les lignes nationales ;
 - *alimentation et hébergement gratuits pendant toute la durée du service.
- Intégration dans Parcoursup : le service national pourra être réalisé comme année de césure ; le jeune conserve son vœu d'affectation ou peut recandidater en valorisant l'expérience acquise.

LE PARCOURS DU CANDIDAT au service national



France Services - Actu du Mois



Permanence Service des Impôts

Pour répondre à toutes vos questions

Mardi 24 février 2026 après-midi

Mardi 24 mars 2026 après-midi

Sur rendez-vous, ouvert à tous !

Permanence CTRC Franche-Comté

Vous avez un litige lié à la consommation ? Ou lors d'un achat ?

Ou simplement besoin de renseignements ?

Mardi 24 février 2026 de 9h à 11h30

Ouvert à tous !



**Inscriptions et/ou renseignements directement
au secrétariat de France Services
37 Rue Nationale
ou par téléphone au 03.92.03.01.25**

Pause Santé

Atelier sur la "Gestion du Stress"

**mardi 3 février 2026 à 18h
à la Maison de Santé de Roche-lez-Beaupré
1 rue des Pré Chalots**

sur inscription au 07.55.60.70.97

Venez échanger avec un médecin et une sophrologue



Règle de savoir-vivre

Aujourd'hui plus de la moitié des français possède un chien ou un chat. Pensez aux gens qui ont peur ou aux enfants qui n'ont pas toujours les bons gestes envers les animaux, il ne suffit pas de dire "il est gentil".



Faites preuve de savoir-vivre lorsque vous promenez votre chien :

- rappelez-le, et s'il ne l'est pas, rattachez-le lorsque vous croisez d'autres personnes et/ou d'autres animaux,
- demandez-lui de s'asseoir si les gens que vous rencontrez ont peur,
- avant qu'il n'entre en contact avec un autre compagnon à quatre pattes, demandez aux propriétaires si cette rencontre est possible,
- ramassez les déjections de votre animal, où que vous soyez,

Youvez toujours avoir le contrôle sur votre chien.

Rappel :

- pour des raisons évidentes d'hygiène, les parcs de jeux de la Commune sont interdits aux chiens,
- des distributeurs de canisacs ou "sac à crottes" sont à votre disposition et totalement gratuits.

**Sportifs, animaux, promeneurs, en famille, entre amis...
apprenons à bien vivre ensemble en se respectant les uns les autres !**

Respect du stationnement PMR

Suite aux nouveaux aménagements à proximité de la Gare et de la Mairie, de nouveaux parkings ont été créés et une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite est clairement matérialisée devant la mairie.

Cet emplacement est réservé aux personnes à mobilité réduite et titulaire d'une carte de stationnement PMR.

Il y a du stationnement face à la mairie, également sur la gauche et plus loin vers la gare.

Même pour un "arrêt minute", merci de respecter ces règles de stationnement, qui s'appliquent également pour le parking place Fertet, place Pasteur et sur tout autre parking.



Déneigement



Dans les temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace d'un mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

En cas de verglas, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons.

Il est interdit de pousser les neiges et les glaces à l'égout : les tampons de regard et les bouches d'égout doivent demeurer libres.

En temps de gelée, il est interdit de sortir sur la rue les neiges ou les glaces provenant des cours, des jardins, des parkings privés à l'intérieur des propriétés. Il est également interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs et autres lieux de passage des piétons.

Le déneigement et le salage des rues sont assurés par la Commune en commençant par les rues les plus en pente.



Comité des Fêtes

A vos agendas !

Programme prévisionnel des manifestations pour l'année 2026 organisé par le Comité des Fêtes :

- 28 mars : repas dansant
- 18 avril : chasse à l'œuf
- 26 avril : marché de printemps
- 27 juin : fête de la musique
- 13 juillet : retraite aux flambeaux
- 4 août : concert "Mardis des Rives"
- 13 septembre : vide-grenier
- 19 novembre : soirée Beaujolais
- 6 décembre : marché de Noël



Décès : Pierre BRUNEL

Pierre Brunel, ancien maire de Roche, vient de nous quitter à l'âge de 88 ans.

Élu conseiller municipal en 1975 à l'occasion d'une élection partielle, il est réélu en 1977 et élu maire. Durant les six années de son mandat, il s'est penché sur tous les problèmes de la commune, accordant une importance particulière au développement du réseau d'assainissement alors embryonnaire, créant une commission pour les espaces verts et lançant une véritable politique de fleurissement du village.

On lui doit un adressage complet des voies communales, l'agrandissement et l'aménagement de la mairie.

Mais les mesures les plus emblématiques furent la création d'un bulletin municipal d'information, "Réflexion", lien indispensable, et jusqu'alors non réalisé, entre les habitants et leurs élus ; la réfection du clocher de l'église couvrant de tuiles vernissées le dôme à l'impériale de l'édifice ; et l'établissement d'un véritable terrain de football au lieu-dit Casamène, qui entraîna l'essor de ce sport à Roche. On lui doit encore la création du SIORTO pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, et l'installation d'un nouveau chauffage à l'église.

Tout cela a été mené à bien parce que Pierre Brunel travaillait en concertation constante avec l'équipe municipale, laissant une grande autonomie aux commissions et en suivant les avis même si ce n'était pas toujours le sien.

Empreint d'humanisme mais toujours pragmatique, il était à l'écoute de ses concitoyens qu'il recevait volontiers en mairie dans le souci de prendre en considération leurs problèmes et tenter de les résoudre.

Mais ce que ses administrés savaient moins, c'est le temps qu'il passait le samedi matin avec une petite équipe pour des tâches plus pratiques : la réalisation des premiers bacs à fleurs, la clôture de l'ancienne décharge, le ramassage du verre avec le camion communal avant le tri sélectif, les plantations d'arbres et de fleurs. Tout cela dans le souci de réaliser des économies pour le budget de la commune. Et encore le temps passé pour couper du bois en forêt sous l'égide de l'ONF afin d'en pourvoir les personnes âgées de la commune.

Au revoir, Pierre.



Etat Civil

Décès

Bernadette FONTUGNE le 19 décembre 2025 à 88 ans
Madeleine DUPOISOT le 25 décembre 2025 à 94 ans
Pierre BRUNEL le 14 janvier 2026 à 88 ans



Nos pensées accompagnent sa famille.

Graines de Champions

Les 20 et 21 décembre 2025, se sont déroulés les championnats de Bourgogne-Franche-Comté de full contact et k1 à la halle des sports au Creusot. Inaya et Amine Zenatri y ont participé pour les qualifications aux championnats de France.

Inaya a été sacrée championne de Bourgogne-Franche-Comté en k1 light (règle du kick Boxing coup de genou autorisée), low kick et full contact dans sa catégorie -55 kilos.

Amine a également été sacré champion de Bourgogne-Franche-Comté en full contact et en kick light dans sa catégorie -42 kilos.

Ils sont tous les 2 qualifiés pour les championnats de France qui se dérouleront prochainement à Paris.



Bibliothèque

Le nouveau portail « Médiadoo » est opérationnel et accessible aux adhérents à jour de leur cotisation, voici la marche à suivre pour vous inscrire :

- 1) Aller sur « médiathèque.doubs.fr »
- 2) En haut à droite du site, cliquer sur « mon compte » puis « préinscription »
- 3) Renseigner les informations demandées + « se préinscrire »
- 4) Vous recevrez un mail et pourrez choisir votre mot de passe en cliquant sur le lien, la bibliothèque validera votre inscription dans les jours qui suivront.

Vous trouverez sur Médiadoo :

- des livres numériques
- de la presse en ligne avec Cafeyn
- des vidéo et films documentaires
- de la musique, avec la philharmonie de Paris
- de nombreuses formations en ligne (code de la route, musique, langues, soutien scolaire, multimédia, bien-être ...)
- Jeunesse, avec ma petite médiathèque
- Cortex, des contenus adaptés aux publics à besoins particuliers



Exposition de « Peuples Solidaires du Doubs »
jusqu'au 7 février 2025

RAPPEL : les enfants scolarisés à Roche qui participeront au concours de dessin pour Mardi Gras, devront les déposer à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture, ou dans une enveloppe glissée dans la boîte aux lettres avant le 26 février en indiquant en partie basse du dessin leur nom, prénom, âge et niveau de classe.



Club lecture : jeudi 12 février de 17h à 18h30

Accueil des classes élémentaires : jeudi 26 février matin

Accueil des classes de maternelle : mardi 3 février matin

Lecture de contes aux enfants : consulter le blog

BLOG : bibliothequeroche.overblog.com

Mail : lesaccrochelivres@orange.fr

Catalogue numérique Médiadoo : www.mediathèque.doubs.fr

 [facebook](#) : Les AccRoche-livres

Belle année 2026 à tous !

Le président et toute l'équipe de l'AJBE vous souhaitent santé, plaisir, réussites sportives et de beaux moments partagés sur et en dehors des tatamis. Merci aux licenciés, familles, bénévoles et partenaires pour votre fidélité et votre énergie.

Stage de préparation en montagne

Pour bien débuter l'année, nos Benjamins, Minimes et Cadets ont participé à un stage de reprise dynamique :

- Une journée de travail intensif à Saint-Marcel (merci au Comité Judo 71 et à Johnny Potet).
- Une escapade sportive à Métabief entre randonnées, glissades et bonne humeur, idéale pour souder le groupe et recharger les batteries.

Reprise en compétition

Le 10 janvier, nos judokas ont repris la compétition au Tournoi de Belfort, avec une attitude exemplaire et beaucoup d'engagement.

Résultats

Benjamins : Alice 5e, Flavien 9e, Léo et Paul non classés

Minimes : Iris 1ère, Jade et Santino non classés

Prochains rendez-vous

- 17 janvier : Championnat bi-départemental Minimes
- 17 & 18 janvier : Championnat de France U18 Jujitsu
- 31 janvier : Championnat départemental Benjamins

Nos partenaires

Un grand merci au Super U de Roche-lez-Beaupré (partenaire des Benjamins) et à la Mairie de Roche-lez-Beaupré pour leur soutien précieux. Grâce à eux, nos jeunes peuvent évoluer dans de bonnes conditions et poursuivre leur parcours sportif avec ambition.



À quoi sert de récupérer les bouchons de liège !

Depuis 1983, notre association lutte contre le gaspillage de certains déchets dans les 8 communes autour de Roche-lez-Beaupré.

Avant que n'existe le bac jaune, nous récupérons : papiers / cartons / bouteilles plastiques / housse plastique / piles / aluminium / huile de vidange et de friture / bouteilles de verre.

Avec l'arrêt de ces collectes, nous avons mis en place la récupération des bouchons en plastique (de 2003 à 2020). Nous avons collecté 355 tonnes de bouchons et reversés 60 000 € à des associations luttant contre le handicap (33 000 € pour le Doubs et 27 000 € pour le Jura).

La perte de notre local prêté par la SNCF (trop vétuste) et le COVID ont été un coup d'arrêt à cette action. Nous avons pu reprendre notre collecte grâce au conteneur à bouchons situé 8 rue de l'Eglise.



Nous collectons aussi les bouchons de liège que nous devons soigneusement trier ; nous y retrouvons de plus en plus de bouchons synthétiques. Merci de les mettre dans votre bac gris.

Ces bouchons sont broyés sur place pour en faire des granulés. Ainsi nous avons pu fournir cette matière isolante pour la réalisation de 9 chantiers allant de l'isolation des combles, murs de caves, planchers. Le liège est un très bon isolant qui ne se dégrade pas dans le temps.

Le liège broyé peut également servir à pailler des plates-bandes.

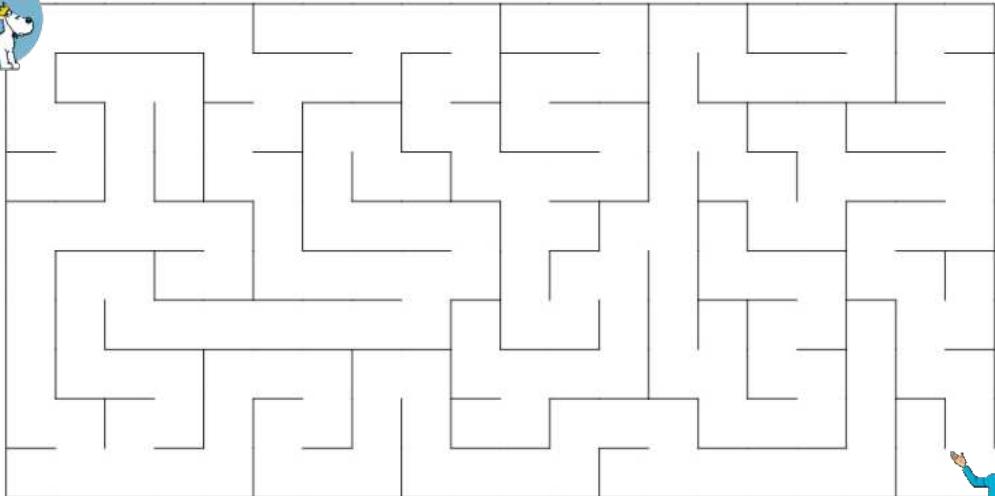
L'argent provenant de la vente de cette matière est utilisé pour la plantation et le financement du notre stock d'OYAS.

Contact :
Philippe GUY - 03 81 55 67 05



Espace détente

Labyrinthe : aide Milou à retrouver son maître



Sudoku : place tous les chiffres de 1 à 9 dans chaque ligne, chaque colonne et chaque sous-carré.

9	7	2			8	3		
4		6		3		9	7	8
8			6	9	7		4	2
1	9			6	5	2	8	
			3	8			6	1
6	5	8		2	1		3	
2					3	4	1	7
	4		9			8		3
	8	7	2	1				5

	7	2			8	3		
					2		7	8
8		5		9		1	4	
1			7	6				4
7				8		5	6	
6			4	2		7		9
	6	9	8					7
4	1	9	7				2	
	7	2		4	6			

Directeur de la publication : Jacques KRIEGER

Conception et rédaction : Nadine COILLOT, Jacqueline COUTIN,

Philippe COUTIN, Martine HATT, Martine KABANTCHENKO, Pauline PELLEGRINI

Impression : L'imprimeur Simon - Ornans

mairie@roche-lez-beaupre.fr / www.roche-lez-beaupre.fr